

Assemblée générale Farys cm

du 19 juin 2026

ORDRE DU JOUR

1. Modifications des participants et/ou du capital
2. Modification des annexes 1 et 2 des statuts suite à des changements des participants et/ou de capital
3. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2025
4. Rapports du commissaire
5. a. Approbation des comptes annuels statutaires de l'exercice 2025 clôturés au 31 décembre 2025
b. Approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2025 clôturés au 31 décembre 2025
6. Décharge des administrateurs et du commissaire
7. Actualisation du jeton de présence
8. Nominations statutaires

Divers



Premier point à l'ordre du jour : Modifications des participants et/ou du capital

COMMENTAIRE

Vous trouverez ici une vue d'ensemble des modifications des participants et/ou du capital pour la période du 26 septembre 2025 au 25 mars 2026, ce qui a été accepté provisoirement par le Conseil d'administration.

| Modifications des participants et/ou du capital (du 26 septembre 2025 jusqu'au 25 mars 2026) | | | |
|---|----------------------|-----------------------------------|--|
| Participant | Décision participant | Décision Conseil d'Administration | Modification |
| DIVISION D'ASSAINISSEMENT | | | |
| MERELBEKE-MELLE (Merelbeke) | 21.10.2025 | 27.11.2025 | Adhésion |
| AALTER (Aalter) | 15.12.2025 | 29.01.2026 | Adhésion |
| DIVISION DES SERVICES SECONDAIRES | | | |
| OOSTENDE | 20.10.2025 | 27.11.2025 | Reprise partielle du droit d'utilisation |
| OOSTENDE | 13.12.2025 | 29.01.2026 | Reprise partielle du droit d'utilisation |
| HARELBEKE | 19.01.2026 | 26.02.2026 | Adhésion |
| EKLO | 23.02.2026 | 25.03.2026 | Correction technique concernant la révocation du droit d'utilisation |
| DIVISION DU VOIRIE | | | |
| BEERSEL | 25.09.2025 | 23.10.2025 | Retrait |
| LIERDE | 29.09.2025 | 23.10.2025 | Retrait |
| OOSTENDE | 02.03.2026 | 25.03.2026 | Retrait |

Vous trouverez ci-joint le rapport de l'auditeur sur les différentes contributions.

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver les modifications énumérées concernant les participants et/ou le capital, acceptées par le Conseil d'administration.

Deuxième point à l'ordre du jour : Modification des annexes 1 et 2 des statuts suite à des changements des participants et/ou de capital

COMMENTAIRE

Suite à la décision relative au premier point de l'ordre du jour concernant les modifications des participants et/ou du capital, les annexes 1 et 2 des statuts doivent être modifiées sur la base des articles 6 et 7 des statuts :

- annexe 1 des statuts : liste des participants, de l'activité ou des activités avec la zone géographique pour laquelle ils sont affiliés et de la région à laquelle ils appartiennent (article 6) ;
- annexe 2 des statuts : liste des participants et du nombre d'actions qu'ils détiennent (article 7).

Vous trouverez les annexes 1 et 2 modifiées (état au 25 mars 2026) en pièce jointe.

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver les annexes 1 et 2 modifiées aux statuts.

Troisième point à l'ordre du jour : Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2025

COMMENTAIRE

L'article 454 du Décret sur l'administration locale stipule que les comptes annuels doivent être arrêtés au cours du premier semestre de l'exercice suivant, sur la base du rapport du Conseil d'administration.

Le rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 2025 a été ajouté aux comptes annuels statutaires et aux comptes consolidés (voir cinquième point à l'ordre du jour).

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver le rapport du Conseil d'administration, qui a été annexé in fine aux comptes annuels statutaires et aux comptes annuels consolidés pour l'exercice 2025.

Quatrième point à l'ordre du jour : Rapports du commissaire**COMMENTAIRE**

L'article 449 du Décret sur l'administration locale stipule que les comptes annuels doivent être vérifiés par un ou plusieurs auditeurs.

Conformément à l'article 30 in fine des statuts de Farys, l'auditeur rend compte chaque année à l'Assemblée générale de l'exercice de sa mission.

Le rapport de l'auditeur sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 concernant les comptes annuels statutaires et les comptes annuels consolidés a été ajouté in fine aux comptes annuels statutaires et consolidés (cf. cinquième point à l'ordre du jour).

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver le rapport de l'auditeur ajouté in fine aux comptes annuels statutaires et consolidés pour l'exercice 2025.

- Cinquième point à l'ordre du jour :**
- a. Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2025 clôturé le 31 décembre 2025**
 - b. Approbation des comptes annuels consolidés pour l'exercice 2025 clôturé le 31 décembre 2025**

COMMENTAIRE

L'article 45 des statuts de Farys prévoit que les comptes annuels, composés du bilan, du compte de résultat et du commentaire, soient transmis aux participants, ainsi que les comptes de résultat analytiques, établis séparément pour les activités d'approvisionnement en eau potable, les activités d'assainissement, les activités de voirie et les activités secondaires.

Vous trouverez ci-joint les comptes annuels statutaires et les comptes annuels consolidés pour l'exercice 2025, y compris le rapport du Conseil d'administration (cf. troisième point à l'ordre du jour) et les rapports des auditeurs (cf. quatrième point à l'ordre du jour).

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver les comptes annuels statutaires et consolidés de l'exercice 2025, y compris le rapport du Conseil d'administration (cf. troisième point à l'ordre du jour) et le rapport de l'auditeur (cf. quatrième point à l'ordre du jour), à approuver.

6^e point de l'ordre du jour : Décharge des administrateurs et du commissaire**COMMENTAIRE**

L'article 454 in fine du Décret sur l'administration locale demande à l'Assemblée générale d'accorder la décharge à tous les administrateurs et à l'auditeur pour l'exercice 2025.

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée générale d'accorder une décharge à tous les administrateurs et à l'auditeur pour l'exercice 2025.

7^e point de l'ordre du jour : Actualisation du jeton de présence**COMMENTAIRE**

L'article 36, paragraphe 3 des statuts stipule :

« ...L'Assemblée générale détermine l'indemnité de présence et les autres rémunérations auxquelles peuvent prétendre les membres du Conseil d'administration de l'association contractante, étant entendu que les membres du Conseil d'administration (y compris le président du Conseil d'administration) n'ont droit qu'à une indemnité de présence qui ne dépasse pas le montant le plus élevé versé à un conseiller communal pour une séance du conseil communal dans l'une des communes participantes. »

L'article 17, § 2 du Décret sur l'administration locale stipule que le montant de l'indemnité de présence est déterminé par le conseil communal dans les limites fixées par le gouvernement flamand. L'article 18 du Décret du gouvernement flamand du 6 juillet 2018 relatif au statut du mandataire local en fixe les limites.

Dans ce cadre, il est proposé de fixer l'indemnité de présence à 270,54 € par session.

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée générale de fixer l'indemnité de présence des membres des organes directeurs de l'association contractante à 270,54 € par séance, à compter du 1^{er} juillet 2026.

8^e point de l'ordre du jour : Nominations statutaires

COMMENTAIRE

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire de Farys ov, réunie en session le 19 décembre 2025, les nominations suivantes nous ont été proposées :

| Aperçu démission et nomination (du 25 septembre 2025 jusqu'au 25 mars 2026) | | | | | | |
|---|-----------|------------|---------------|----------|-------------------------|---|
| Farys cm | | | | | | |
| COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL SERVICES DE DOMAINE BRABANT FLAMAND | | | | | | |
| Participant | Nom | | Mandat public | Fonction | Nomination Démission | Consultation Conseil d'Administration |
| DILBEEK | Stijn | QUAGHEBEUR | Bourgmestre | Membre | Démission | 18.12.2025 |
| DILBEEK | Véronique | DE BUYST | Echevine | Membre | Nomination | 18.12.2025 |
| COMITÉ CONSULTATIF SERVICES SECONDAIRES | | | | | | |
| Participant | Nom | | Mandat public | Fonction | Nomination Démission | Consultation Conseil d'Administration |
| OVERIJSE | Inge | LENSECLAES | Bourgmestre | Membre | Nomination | 18.12.2025 |

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver les changements survenus au sein des organes directeurs de Farys, notamment la nomination des membres des différents comités consultatifs, tels que proposés par les participants, jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire prévue au premier trimestre de 2031.

Divers